



Centre d'Enseignement
Supérieur pour Adultes

Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes
Rue de Courcelles, 10 à 6044 ROUX
Tél : 071/45.11.08
Fax : 071/45.53.63
mail : cesa@cesa.be
Matricule : 5.355.007

Etre étudiant/enseignant en POST-GRADUAT EN PSYCHOMOTRICITE

1. Finalités de la section ou profil professionnel

1.1. Définir la psychomotricité - être psychomotricien ?

« Basée sur une vision holistique de l'être humain, de l'unité du corps et de l'esprit, le terme psychomotricité intègre les interactions cognitives, émotionnelles, symboliques et corporelles dans la capacité d'être et d'agir de l'individu dans un contexte psychosocial. Ses références scientifiques sont médicales, psychologiques et neurologiques, pédagogiques et des sciences sociales » « Elle s'adresse à tous les âges : nourrisson, enfant, adolescent, adulte, personne âgée et aux stades particuliers de la grossesse et de la fin de vie » Définition du Forum Européen de la Psychomotricité Marburg 1996

"La psychomotricité vise à un développement harmonieux de l'être en favorisant par son action son épanouissement corporel. De cette manière, elle lui permet de vivre la globalité de sa personne tant motrice qu'affective et cognitive. Elle contribue à créer les conditions de base au développement de la pensée, du langage et de tout apprentissage." Carte d'identité du psychomotricien U.P.B.P.F. 1992

La Pratique psychomotrice est "par excellence la pratique réunificatrice, créatrice et récréatrice du lien entre psyché et soma, entre imaginaire et réel, entre présence et absence, espace et temps, contenant et contenu" CALZA et CONTANT. "C'est la possibilité donnée à l'être de retrouver l'harmonie de son être psychomoteur et le plaisir de le faire fonctionner" CHAPPAZ-PESTELLI

Le psychomotricien peut être considéré comme celui qui travaille avec le corps, le mouvement et l'action, avec le corps de l'autre et son propre corps comme moyen de relation. Il engage dans l'action sa propre personnalité avec toute cette communication infraverbale, langage direct d'une relation authentique. Le psychomotricien rencontre l'être à travers une relation d'empathie tonique pour l'inscrire dans l'expression symbolique. Pour atteindre ses objectifs d'éducation, de prévention, d'éducation spécialisée et de thérapie (Forum Européen de la Psychomotricité), le psychomotricien devra s'impliquer corporellement, c'est-à-dire entrer dans une relation corporelle tonique, relation « d'empathie tonique » avec l'autre quelque soit son âge et sa problématique.

Le psychomotricien va aider particulièrement l'enfant à devenir un être de communication avec son identité propre capable de susciter et de développer ses désirs afin qu'il accède progressivement au stade de développement de la personne unifiée dans ses structures motrices affectives et cognitives. Il aidera celui qui, dans sa difficulté à vivre son corps et à percevoir de lui une image valorisante, finit par se bloquer dans un type de réactions inaptes aux échanges sociaux harmonieux.

Pour plus d'informations : <http://users.skynet.be/psychomotricite>

1.2. La formation de psychomotricien au CESA

La formation, comme toute formation en promotion sociale, est organisée en unités de formation capitalisables (UF) de x périodes chacune (1 période = 50').

La formation permettra d'abord à l'étudiant de se situer dans la formation.

La démarche pédagogique privilégie ensuite l'expérience et le vécu. Progressivement elle intègre l'analyse et la recherche des connaissances nécessaires à la pratique spécifique d'éducation et d'éducation spécialisée.

Au cours des différentes unités de formation, l'étudiant sera d'abord confronté à des **cours pratiques** qui développent une approche corporelle de la démarche psychomotrice. Cette approche ne concerne pas seulement le corps physique, mais la totalité de l'être, et la personnalité tout entière, ce qui implique pour l'étudiant tant un retour sur lui-même qu'une interaction et une interpellation avec les membres du groupe. Il expérimentera les liens entre le corps, le mouvement, l'émotion, le vécu, la relation, la personnalité. L'étudiant est amené à **s'engager, s'impliquer corporellement au niveau du Moi, de l'activité elle-même, des relations interpersonnelles.**

Ces cours proposent **un travail sur soi à visée professionnelle**: **découvrir et expérimenter lui-même les principales fonctions psychomotrices afin de laisser émerger et d'appréhender les notions et concepts théoriques à partir de l'expression et de la reconnaissance de son vécu.**

Reprenant la classification proposée par VAYER, l'être humain y est abordé à partir de trois dimensions :

<u>ETRE</u>	
Etre humain en tant que sujet de son existence	réflexion sur soi
<u>PERSONNE</u>	
Etre reconnu par les autres en interaction avec les autres	organisation de soi
<u>SUJET</u>	
Etre humain en tant que support d'une action, activité	Expression de soi

Il sera aussi confronté à des **cours théoriques**, qui nourrit du vécu et de la démarche de compréhension y référant, développent la capacité d'observation, proposent un processus d'analyse et permettent l'élaboration conceptuelle et méthodologique.

Il participera ensuite à des **cours de didactique**, où il sera **confronté à la pratique psychomotrice** dans un cadre **d'éducation, d'éducation spécialisée**. La didactique a comme objectif de faire acquérir les différentes attitudes de base du psychomotricien quelque soit le lieu, le public, les outils utilisés... L'apprentissage se vivra sur le terrain dans l'action mais également à travers un processus d'observation et de réflexion.

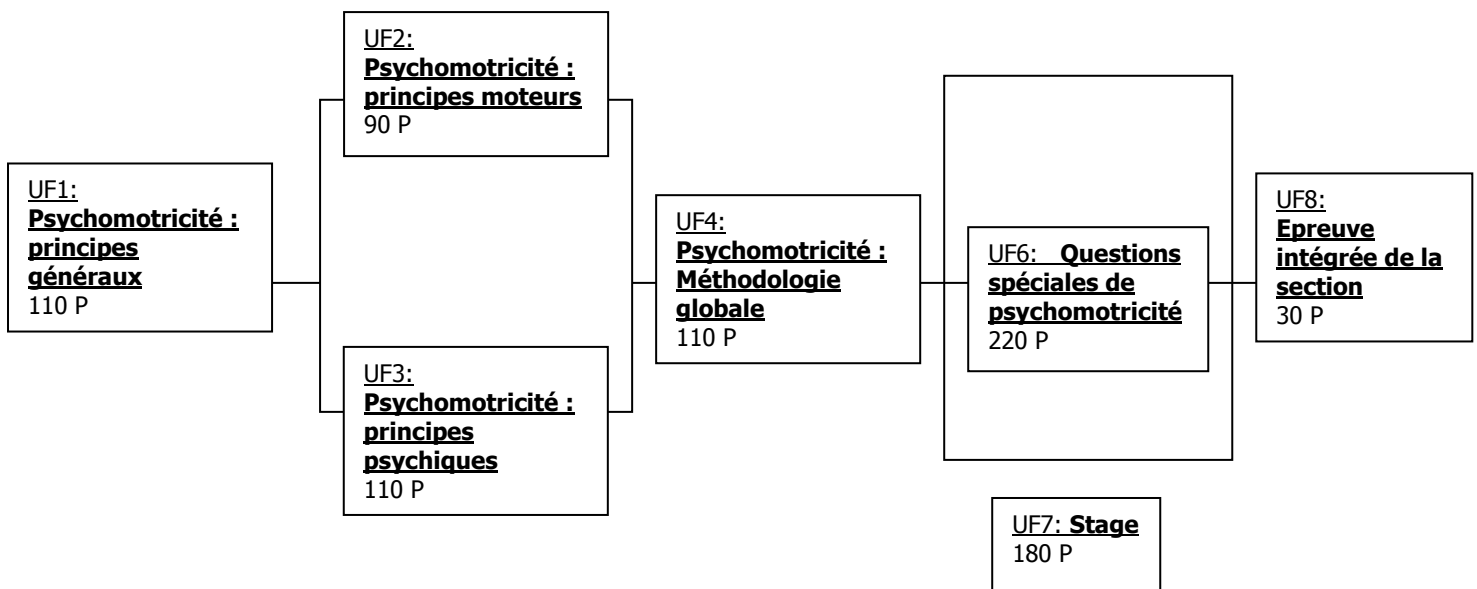
A partir de ce moment, les **cours théoriques et pratiques** puisent leur contenu dans les situations vécues sur le terrain de didactique et en relation avec les problématiques rencontrées.

L'étudiant devra ensuite justifier une pratique de stage et participer avec ses pairs à des temps de supervision. La formation se termine par une « épreuve intégrée » prouvant sa capacité à développer une méthodologie pertinente de la pratique psychomotrice et à intégrer les différents outils spécifiques du psychomotricien.

Chaque UF et chaque cours de chaque UF chercheront à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences de base tant personnelles que de technicité et de conceptualisation indispensables au métier de psychomotricien. Le processus d'évaluation s'inscrit dans cette démarche décrite ci-dessus.

2. Programme de la formation

En bref...



- Les U.F. 2 et 3 doivent être suivies simultanément.
- Les UF déterminantes sont encadrées 'un double trait (cfr "... évaluations")
- La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation autres que celle relative à l'épreuve intégrée est de 5 ans pour leur prise en compte lors de l'épreuve intégrée.
- Pour valoriser la réussite des unités de formation dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur d'un titre du niveau de l'enseignement supérieur de type court, délivré au terme d'au moins deux années d'études.

En détail...

PREMIERE ANNEE	UF1 (UF44) Psychomotricité : principes généraux (110 p.)	Chargés de cours
	Anatomie - physiologie générale	
	Psychologie générale	
	Techniques corporelles globales	
	Théorie de base de la psychomotricité	
	UF2 (UF45) Psychomotricité : principes moteurs (90 p.)	
	Anatomie et psychomotricité	
	Méthodologie de l'observation	
	Méthodologie de l'étude du mouvement	
	UF3 (UF46) Psychomotricité : principes psychiques (110 p.)	
	Psychologie du développement	
	Philosophie du corps	
	Approches psycho-corporelles	
	Relaxation psychomotrice et psychosomatique	
UF4 (UF47) Psychomotricité : méthodologie globale (110 p.)		
Dynamique de groupe		
Techniques corporelles spécifiques		
Théorie approfondie de la psychomotricité		
DEUXIEME ANNEE	UF5 (UF48) Psychomotricité : appliquée (160 p.)	
	Elaboration de l'intervention psychomotrice	
	Didactique de l'intervention psychomotrice	
	Dynamique de groupe appliquée à l'intervention psychomotrice	
	UF6 (UF49) Questions spéciales de psychomotricité (220 p.)	
	Séminaire d'étude des troubles psychomoteurs	
	Séminaire de psychopathologie	
	Séminaire de déontologie	
	Etude du mouvement dans diverses approches corporelles	
	Observation appliquée à l'intervention psychomotrice	
	Approches psycho-corporelles appliquées à l'intervention psychomotrice	
UF7 (UF50) Stage : Post-graduat en psychomotricité (120p)		
Pratique professionnelle (+ 60 P)		
TROISIEME ANNEE	UF8 (UF 51) Epreuve intégrée de la section (30 p.)	
	Préparation et présentation du travail de fin d'études	

3. Processus d'évaluation de la formation

Le Post-graduat en psychomotricité s'organise en Unités de formation (UF), pour lesquelles les dossiers pédagogiques officiels spécifient les programmes de cours et les capacités terminales

Ces éléments sont explicités dans les pages suivantes : nous soulignons combien les capacités terminales sont importantes; en effet, les évaluations sont effectuées en fonctions de ces capacités.

Vous serez évalués pour chacune d'entre elles selon les critères suivants :

- atteindre les capacités terminales contenues dans les dossiers pédagogiques (peuvent être obtenus sur demande et sont disponibles à la bibliothèque);
- avoir obtenu au moins 60% à l'Epreuve intégrée ;
- avoir au moins 60 % au total des unités de formation déterminantes (cfr. Programme) et à l'épreuve intégrée; celle-ci compte pour 1/3 des points) ;
- avoir présenté toutes les épreuves des différentes unités de formation endéans les **5 ans**.

A noter :

- *qu'aucune dispense n'est accordée pour des parties d'unité de formation.*
- *que les cours pratiques ne donnent pas droit à une 2e session sauf exception décidée par le Conseil des études.*

- que attendons de nos étudiants une démarche d'adultes. Les fraudes ou tentatives de fraude font partie des comportements inattendus et inadéquats. Elles seront donc sanctionnées par les enseignants et le conseil des études y compris via l'exclusion éventuelle de l'étudiant

que dans les capacités terminales, vous trouverez systématiquement la formulation "Pour déterminer le degré de maîtrise"; cela signifie que lorsque l'étudiant acquiert les capacités terminales décrites, il atteint le minimum requis (niveau satisfaisant minimal); ayant donc atteint ce niveau minimal satisfaisant, on cherchera à évaluer plus en profondeur la qualité de ces acquis ce qui permet de voir, grâce à cette capacité reprise en degré de maîtrise, que certains étudiants en restent au niveau de réussite minimal, tandis que d'autres ont une acquisition plus approfondie" des capacités attendues. Pour rappel, l'obtention du titre de Post-graduat suppose de détenir au moment de la présentation de l'Epreuve intégrée un titre au minimum de gradué ou bachelier délivré par l'enseignement supérieur.

1. UF 1 (UF44) : PSYCHOMOTRICITÉ PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours "***anatomie-physiologie générale***".
 - ⇒ de se référer à des connaissances de base de l'anatomie du corps humain et des fonctions vitales du corps dans une conception fonctionnelle et systémique du corps;
- dans la cadre du cours "***psychologie générale***".
 - ⇒ de situer la place de la psychologie dans sciences humaines.
 - ⇒ de définir les concepts dominants des grands courants traversant la psychologie (psychanalytiques, behavioristes, behavioristes, sociologiques, ...);

- ⇒ de décrire des méthodes s'analyse propres à la psychologie;
- dans la cadre du cours "**méthodologie spéciale : techniques corporelles globales**".
 - ⇒ au travers une ou des techniques corporelles, de cerner son propre profil psychomoteur par l'expérimentation de sa dynamique tonique, de sa technicité corporelle et de sa symbolique dans la relation psycho-corporelle à l'autre.
- dans la cadre du cours de "**théorie de base de la psychomotricité**";
 - ⇒ de décrire les éléments théoriques fondamentaux de la psychomotricité;
 - ⇒ d'énoncer ses représentations du métier du psychomotricien et de les confronter avec les éléments théoriques de la psychomotricité.

1.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera au travers d'un travail écrit ou oral, capacité :

- à décrire les concepts et le vocabulaire de base de la psychologie, de l'anatomie-physiologie et de la psychomotricité;
- à formuler son niveau actuel de maîtrise des techniques corporelles et d'une analyse de son vécu émotionnel, mental et sensoriel basées sur une description de faits précis issus des temps de pratiques inclus dans les cours de « Méthodologie spécial : techniques corporelles globales.)

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à poser les prémices de son projet de formation et les nécessités professionnelles du psychomotricien.

2. - UF 2 (UF45) : PSYCHOMOTRICITÉ PRINCIPES MOTEURS

2.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours "**anatomie et psychomotricité**"
 - ⇒ de décrire les éléments d'anatomie et de psychologie humaine en connexion directe avec la pratique psychomotrice, par exemple, en se référant à :
 - l'approche neurologique de la relation.
 - la neuro-psychologie.
 - la perception des émotions comme source de développement cognitif et ce en relation avec la représentation cérébrale du corps;
- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : méthodologie de l'observation**"
 - ⇒ de cerner la dynamique d'un sujet observé par
 - l'utilisation d'une grille d'étude du mouvement.
 - l'organisation de ses observations.
 - l'analyse des contenus de l'observation.
 - ⇒ de poser une réflexion sur l'acte d'observer;

- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : méthodologie de l'étude du mouvement**"

- ⇒ de pratiquer une technique corporelle spécifique permettant l'étude du mouvement.
- ⇒ à partir de cette technique :
 - d'exercer son corps comme outil communication
 - d'explorer son corps comme outil communication
 - d'explorer et décrire son vécu corporel en se basant sur sa pratique;
 - d'approcher et d'expérimenter les éléments de base d'un outil d'observation d'un corps en mouvement.

2.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera au travers d'un travail écrit et/ou oral sa capacité à observer et analyser les différents composants du mouvement humain et ce, en utilisant les concepts anatomiques adéquats.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la rigueur de l'analyse du mouvement et de la patience ses liens réalisés entre les concepts anatomiques et l'analyse du mouvement.

3. - UF 3 (UF46) : PSYCHOMOTRICITÉ PRINCIPES PSYCHIQUES

1.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours "**psychologie du développement**"
 - ⇒ de décrire les stades de développement affectif et intellectuel de la conception à l'adolescence
 - ⇒ de se référer à une connaissance de base du développement normal et des troubles du développement
 - ⇒ de prendre en considération les relations de communication et leur influence sur le développement affectif et intellectuel;
- dans le cadre du cours "**philosophie du corps**"
 - ⇒ de porter un regard critique et réflexif sur le concept "corps"
 - ⇒ de dégager et d'explicitier les valeurs et les enjeux inhérents aux pratiques corporelles relationnelles;
- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : approches psycho-corporelles**"
 - ⇒ d'utiliser le corps comme source de l'expressivité psychomotrice et ce au travers de situations d'expressions libres et de jeux psycho-corporelles"
 - ⇒ de décrire et d'analyser la dimension symbolique de sa relation psycho-corporelle à l'autre;

- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : relaxation psychomotrice et psychosomatique**"

- ⇒ de sentir percevoir exprimer, analyser et agir sur le mécanisme tonique
- ⇒ de percevoir et agir sur ses mécanismes tonique de l'autre, et ce au travers de la pratique d'une ou plusieurs techniques de relaxation psychomotrice et psychosomatique.

3.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, à travers un travail écrit ou oral sa capacité à :

- ⇒ décrire les processus relationnels issus de son expérience vécue au cours des activités d'enseignement et en particulier des cours de méthodologie spécial.
- ⇒ analyser ces processus en rapport à une réflexion philosophique et à des concepts psychologiques théoriques

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ⇒ de la rigueur des descriptions et de la pertinence des analyses effectuées
- ⇒ de l'utilisation adéquate des concepts psychologiques.

4. - UF 4 (UF47) : PSYCHOMOTRICITÉ MÉTHODOLOGIE GLOBALE

4.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours "**Dynamique de groupe**"

- ⇒ d'expérimenter, repérer et analyser les mécanismes inhérents à la dynamique du groupe
- ⇒ de définir les concepts et les lois générales qui régissent la dynamique et le fonctionnement des groupes (rôles, fonction, communication, ...) et d'en décrire leur application à des situations concrètes;

- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale: techniques corporelles spécifiques**"

- ⇒ de réaliser une synthèse globale des acquis des techniques corporelles tant au niveau moteur que psychique
- ⇒ de poser une réflexion sur l'application des acquis corporels à la pratique psychomotrice;

- dans le cadre du cours "**théories approfondies de la psychomotricité**"

- ⇒ de décrire et situer (y compris dans leur histoire) les principaux courants traversant les principes de la psychomotricité
- ⇒ de décrire et de justifier les éléments théoriques et structurants de l'intervention du psychomotricien.

4.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera sa capacité au travers d'un travail écrit et/ou oral :

- ⇒ à formuler ses mécanismes relationnels comme membre d'un groupe
- ⇒ à formuler son niveau acquis en techniques corporelles
- ⇒ à formuler et justifier les éléments fondamentaux de la technicité du psychomotricien.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à établir des liens entre ses mécanismes relationnels, les techniques corporelles, les éléments fondamentaux de la technicité du psychomotricien et d'une intervention psychomotrice.

5. - UF 5 (UF48) : PSYCHOMOTRICITÉ APPLIQUÉE

5.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours de "***Elaboration d'une théorie de l'intervention psychomotrice***".

- ⇒ de décrire le développement psychomoteur de l'enfant dans ses divers niveaux d'évolution
- ⇒ d'analyser les modes d'interventions psychomotrices spécifiques et adéquates en fonction des niveaux précités
- ⇒ de poser et critiquer les divers concepts et procédés relatifs à l'occasion du cours de " Méthodologie Spécial : didactique de l'intervention psychomotrice" et de formation "Stage";

- dans le cadre du cours de "***méthodologie spéciale : didactique de l'intervention psychomotrice***" :

- ⇒ d'expérimenter dans des situations concrètes le rôle et l'action du psychomotricien.
- ⇒ d'observer des séances de psychomotricité et de repérer et restituer des éléments pertinents sur la technicité du psychomotricien observé.
- ⇒ de repérer et d'analyser
 - les divers aspects de son rôle de psychomotricien
 - les divers aspects de son intervention psychomotrice lorsqu'il est lui-même intervenant.;

- dans le cadre du cours "***Méthodologie spéciale : dynamique de groupe appliquée à l'intervention psychomotrice***".

- ⇒ d'appliquer les principes de la dynamique de groupe à la spécificité de l'intervention psychomotrice et à la spécificité du public rencontré.

5.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver sa capacité

- ⇒ à élaborer une intervention psychomotrice en fonction d'un public déterminé
- ⇒ à repérer et développer les différents aspects du rôle psychomotricien
- ⇒ à s'auto-évaluer dans sa pratique psychomotrice.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu de sa capacité à repérer les transferts possibles de son intervention vers d'autres publics.

6. - UF 6 (UF49) : QUESTIONS SPÉCIALES DE PSYCHOMOTRICITÉ

6.1. Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable :

- dans le cadre du cours "**séminaire d'étude des troubles psychomoteurs**" (20 p.)
 - ⇒ de décrire les principales pathologies psychomotrices
 - ⇒ de déceler les principaux troubles psychomoteurs, et ce à partir d'éléments perçus dans l'analyse clinique
 - ⇒ de les appliquer à des cas cliniques;
- dans le cadre du cours "**séminaire de psychopathologie**" (20 p.)
 - ⇒ de décrire les grands syndromes de la psychiatrie propre à l'enfant et à l'adulte et de les appliquer à des cas cliniques
 - ⇒ de décrire les grands courants traversant le champ psychiatrique et de les appliquer à des cas cliniques;
- dans le cadre du cours "**séminaire de déontologie**" (20 p.)
 - ⇒ de distinguer et de maintenir la spécificité de la dimension scientifico-technique, éthique et expressive de son intervention, tant dans la maîtrise du rapport de pouvoir entre le professionnel et son client que dans la garantie des droits;
- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : observation appliquée à l'intervention psychomotrice**" (30p.)
 - ⇒ d'appliquer les outils d'observation
 - ⇒ d'utiliser les outils d'observation pour développer une intervention psychomotrice;
- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale : étude du mouvement dans diverses approches corporelles**" (60 p.)
 - ⇒ de pratiquer diverses techniques corporelles;
 - ⇒ d'analyser sa pratique et son vécu corporels dans le cadre des diverses techniques présentées;
- dans le cadre du cours "**méthodologie spéciale: approche psycho-corporelles appliquées à l'intervention psychomotrice**" (60 p.)
 - ⇒ de gérer un processus de communication dans le cadre spécifique de l'intervention psychomotrice;

6.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera sa capacité, dans le cadre d'une épreuve orale ou écrite centrée sur une activité d'enseignement.

- ⇒ d'analyser une situation pratique amené par lui ou le chargé de cours en utilisant de façon intégrée et cohérente un outil méthodologique pertinents vus lors des différentes activités d'enseignement
- ⇒ de poser une réflexion éthique sur cette situation et l'utilisation de ses outils.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ⇒ de la rigueur et de la pertinence avec lesquelles l'étudiant justifie le recours aux outils théoriques et méthodologiques choisis
- ⇒ des liens faits par l'étudiant entre les différentes activités d'enseignement.

7.- UF 7 (UF50) : STAGE

Le stage comporte deux volets

- 120 heures de pratique comportant au minimum une séance par semaine, en présence d'un maître de stage, séance à laquelle s'ajoute les préparations et aménagements, ainsi que des temps d'échange avec le maître de stage, échanges incluant les analyses, les observations et les retours de sa part. Le stage démarrera au plus tard à la mi-octobre et dure plus ou moins 8 mois;
- 30 périodes de supervision par groupe de plus ou moins 6 personnes : ces périodes Ces trente heures se répartissent en 8 séances collectives et une rencontre individuelle avec le formateur superviseur.

A propos du terrain de stage

Le stage ne peut se faire dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique individuelle, mais bien dans le cadre de prise en charge de groupe. Nous ne mettons pas de critère d'âge. Les séances peuvent être dans le cadre de l'éducation psychomotrice ou de l'accompagnement psychomoteur plus spécifique de personnes ayant une difficulté spécifique, un handicap ou dans le cadre de l'éducation psychomotrice spécialisée. En ce qui concerne particulièrement l'école maternelle et afin qu'il n'y ai pas confusion entre les heures officielles de psychomotricité prise en charge par un « maître de psychomotricité » dans le cadre du nouveau décret, nous avons décidé de n'accepter le stage à l'école maternelle que si elles se font en dehors de ces 2 heures « horaires » officielles.

A propos des supervisions

A partir du premier retour d'expérience de stage et des problématiques rencontrées, questionnement sur le contrat de stage tant explicite, qu'implicite et l'impact de ce contrat sur les problématiques exprimées. Contrat abordé sous l'angle du stagiaire et de son positionnement en tant que stagiaire.

A partir de situations concrètes amenées par le stagiaire, travail de supervision axé non en priorité sur la résolution de la situation à partir de réponses conceptuelles et théoriques mais plutôt sur la mise en place d'un processus de questionnement, de réflexion, d'analyse et d'action et de responsabilisation du stagiaire par rapport à son

questionnement. Cette démarche est accompagnée d'une dynamique interactive entre les étudiants.

Accompagnement de la personnalisation des outils d'observation, d'analyse et méthodologique abordés dans la formation.

A propos du rôle du "chargé de cours"

Il ne supervise pas le stagiaire sur son lieu de stage. En cas de problématiques non gérées, à la demande d'une des parties ou de l'institution, il peut rencontrer les différents acteurs. Une cellule stage existe dans l'école comprenant le directeur, le chef d'atelier et les formateurs de l'unité.

7.1. Programme des cours

7.1.1 Programme de l'étudiant

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable d'utiliser des outils d'intervention acquis au cours de la formation:

- d'abord par l'accompagnement d'un psychomotricien professionnel.
- ensuite par l'organisation de ses observations en vue de cerner la dynamique des sujets observés.
- enfin par la prise en charge de manière directe et autonome d'une série d'interventions en utilisant de façon personnalisé les acquis de la formation.

7.1.2 Programme de l'enseignant

Accompagner, superviser et assurer le suivi de l'activité de stage :

- dans des situations d'éducation et de rééducation en psychomotricité,
- à travers une supervision régulière, provoquer chez l'étudiant une réflexion critique et auto-critique dans l'intervention psychomotrice.

7.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera sa capacité au travers d'une évaluation continuée réalisée lors de supervisions individuelles et/ou de groupe :

- ⇒ à utiliser les outils d'intervention acquis dans la formation
- ⇒ à prendre en charge de manière directe, pertinente et responsable une séquence d'interventions psychomotrices.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité à analyser sa relation en technicité psychomotrice avec les bénéficiaires de l'intervention.

8.- UF 8 (UF51) : EPREUVE INTÉGRÉE

8.1. Programme des cours

L'étudiant sera capable de réaliser un travail de fin d'études montrant ses compétences dans :

- l'évaluation du développement psychomoteur et/ou
- l'élaboration d'outils méthodologiques spécifiquement psychomoteurs et/ou

- l'élaboration de projet(s) d'intervention psychomotrice et/ou
- l'analyse critique de choix théoriques et pratiques dans le champ de la psychomotricité,

c'est-à-dire d'une manière générale, sa capacité d'agir – en prévention en éducation ou en rééducation – par l'intermédiaire du corps sur les fonctions mentales et les réactions comportementales du (des) sujet(s).

8.2. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver à travers un travail écrit et oral sa capacité à développer une méthodologie pertinente dans une pratique de psychomotricien et à analyser la relation développée dans une démarche de psychomotricien en intégrant de façon adéquate les différents outils formation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ⇒ De la pertinence de son analyse
- ⇒ De sa capacité à émettre des hypothèses interprétatives en lien avec les publics spécifiques rencontrés dans sa pratique.
- ⇒ De la capacité à proposer une démarche pratique psychomotrice.

Remarques importantes relatives à l'épreuve intégrée :

Tout étudiant doit s'inscrire au moins un mois avant la date prévue pour la présentation de l'épreuve intégrée. Au cas où il ne présente pas la première session, il doit en avvertir par écrit la direction de l'établissement et expliquer les raisons de son désistement. Il revient à la direction d'apprécier la motivation. L'étudiant est alors ajourné en seconde session. S'il ne présente pas sa 2ème session, l'étudiant est mis en abandon.

En cas d'échec en 1ère session, l'étudiant est ajourné et renvoyé en 2ème session.

En cas d'échec en 2ème session ou d'abandon, l'étudiant doit se réinscrire à l'unité de formation « Epreuve intégrée ».

Chaque étudiant a le droit de présenter l'épreuve intégrée à 4 reprises au cours de 4 sessions avec un délai maximum de 3 ans.

A LIRE AUSSI :

- Le CESA

- Etre étudiant au CESA

OU

- Etre enseignant au CESA